

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012

26 ET 27 JANVIER

N° 2012/E1/005

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. HYACINTHE VANNI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Problématique des incendies.

Monsieur le Président,

Ma question porte sur la problématique des incendies.

En effet, même si notre Collectivité n'a pas compétence en matière de lutte contre les incendies, nous intervenons dans le financement des SDIS et au travers de l'Office de l'Environnement et de l'O.D.A.R.C, nous avons une grande responsabilité d'aménagement et de protection de notre territoire.

Depuis quelques temps, et l'actualité récente en est témoin, nous assistons à des incendies de plus en plus nombreux et de plus en plus violents hors période estivale qui ont dévasté plusieurs hectares de maquis et des villages ont même été menacés.

Les conditions météorologiques et le changement climatique nous amènent à nous interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour anticiper et nous adapter au mieux à ce phénomène.

Nous pensons qu'aujourd'hui nous sommes à la veille d'une catastrophe majeure. Le territoire n'est pas assez entretenu et aménagé, ce qui crée un danger de plus en plus grandissant.

Face à ce constat, on se doit de réagir et d'augmenter les moyens d'aménagement et de prévention. En effet, tous les efforts ne doivent pas être concentrés uniquement sur la période estivale : nous devons exiger de l'Etat que les moyens aériens soient positionnés en Corse dès qu'une alerte météo est établie et quelque soit la période de l'année concernée ; de même, nous devons exiger que les arrêtés d'interdictions d'écobuage soient systématiques lorsque le risque d'incendie est élevé.

Nous devons donner plus de moyens à la prévention par le débroussaillage et le « girobroyage » qui doivent être une priorité ; mais aussi réfléchir au développement du brûlage dirigé en harmonie avec la protection de nos végétaux sans oublier le réchauffement climatique. Il est évident que cette réflexion doit être menée en collaboration avec le Conservatoire botanique.

En effet, Monsieur le Président, vous connaissez les possibilités qu'offre cette technique du brûlage dirigé que vous avez vous-même développée dans une autre Collectivité.

Cette méthode semble aujourd'hui au point mort par manque de moyens, de vision régionale de la problématique ou de coordination entre les deux Départements.

Il est vrai que les objectifs définis dans le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies en Corse (P.P.F.E.N.I.) semblent loin d'être atteints et apparaissent comme irréalisables compte tenu des moyens affectés à ce plan. Semblent et apparaissent, Monsieur le Président, car aucun bilan officiel ne nous a été remis, ni présenté à ce jour.

Ma question, Monsieur le Président, est donc la suivante : Quels sont les moyens que notre Collectivité pourrait mettre en œuvre pour intensifier cette prévention en coordination avec les deux Départements ? Notre Collectivité ne doit-elle pas faire sienne cette problématique afin de développer et de rationaliser les moyens de prévention et d'aménagement ?

Le PPFENI prendra fin en 2012, il convient dès à présent de réfléchir au développement de cet outil en proposant notre participation active au-delà ce qui est déjà fait à travers l'ODARC et l'OEC, notamment en y associant des représentants de chaque groupe de cette Assemblée mais aussi certaines associations ou organismes œuvrant dans la sauvegarde et l'aménagement de notre patrimoine environnemental, comme les sociétés de chasse et les agriculteurs.

Ne laissons pas notre patrimoine partir en fumée.

S'è no femu nunda oghje, dumane ùn ci firmerà pui ch'è cindere. Vi rigraziu.